MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF ENDURANCE TT QUAD

Moto-Club : MOTO CLUB PREFAISSAL
E-mail : domaineprefaissal@gmail.com
Téléphone : 0681939597
Organisateur technique : COISY Benjamin

N° d'épreuve FFM : 579
Date : 03 juin 2023
Lieu : Mézel - 04

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CARRARA Frédéric	Licence : 051251
Délégué FFM (Président de jury)	POMMIER Thierry	Licence : 037500
Membre du Jury	MASCHIO-TRAVERSA Myriam	Licence : 121469
Membre du Jury	MATTIA Céline	Licence : 172283
Commissaire technique responsable	TRAVERSA Didier	Licence : 126173
Responsable du chronométrage		Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE TT QUAD

Format : Solo
1 pilote / 1 Quad

TROPHÉE DE FRANCE ENDURANCE TT QUAD

Format : Duo
2 pilotes / 1 ou 2 Quad(s)

Age	A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T ou 4T
	A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences	NCO / Inter / LUE / LJA
Machines	Moteurs mono ou bicylindre
Plaques	Numéro blanc sur fond vert

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DR VALLET PHILIPPE**

Nombre de secouristes **5**

Hôpital le plus proche ..... **DIGNE LES BAINS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **DOMAINE DE PREFAISSAL**

Adresse ..... **04270 MEZEL**

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **233**

En manche : **233**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **7.78km**

Largeur minimum de la piste **5m**

Largeur de la grille **250m**

Longueur de la ligne droite de départ **350m**

Nombre d'OCP* **10**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 22102/23

MOTO CLUB PREFAISSAL
Association loi 1901
FFM - LMRP - C3698
06 81 93 95 97
domaineprefaissal@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE : 08/03/2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE PROVENCE
LMRP
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE : 27/03/2023
NUMÉRO : 23/0296

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : MOTO CLUB PREFAISSAL
Date : SAMEDI 3 JUIN 2023
Lieu : DOMAINE DE PREFAISSAL-MEZEL (04)

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		VENDREDI 2 JUIN 2023		
17H	19H	Contrôles administratifs	TOUTES	2H
17H	19H	Contrôles techniques	TOUTES	2H
		SAMEDI 3 JUIN 2023		
7H	9H	Contrôles administratifs	TOUTES	2H
7H	9H	Contrôles techniques	TOUTES	2H
9H	9H30	Briefing pilotes	TOUTES	30 MIN
9H45	10H30	Essais Libres (10min)+Essais Chrono (20min)	TOUTES	45 MIN
12H		Mise en grille	TOUTES	30 MIN
12H30		Départ	TOUTES	
15H30		Arrivée	SOLO	3H
16H30		Arrivée	DUO	4H
17H15		Remise des Prix	TOUTES	

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : MOTO CLUB PREFAISSAL
E-mail : domaineprefaissal@gmail.com
Téléphone : 0681939597
Organisateur technique : COISY Benjamin

N° d'épreuve FFM : 579
Date : 04 juin 2023
Lieu : Mézel

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CARRARA Frédéric	Licence : 051251
Président du Jury ou Arbitre*	LEDIG Florent	Licence : 073498
Membre du Jury	MASCHIO-TRAVERSA Myriam	Licence : 121469
Membre du Jury	MATTIA Céline	Licence : 172283
Commissaire technique responsable	TRAVERSA Didier	Licence : 126173
Responsable du chronométrage	RUIZ Marie-Cécile	Licence : 237588

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDREE	TARIF ET DESCRIPTION
voir annexe				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

ARTICLE 3	CATEGORIES & ENGAGEMENTS

NOM DE LA CATEGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDREE	LICENCES	DESCRIPTION	TARIF
2H-L1-E1	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 100 à 125cc 2T ou de 175 à 250cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-L1-E2	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 126 à 250cc 2T ou de 290 à 450cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-L1-E3	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 290 à 500cc 2T ou de 475 à 650cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-L1-FÉMININE	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-L1-VÉTÉRAN	37 ANS au 1er janvier de l'année en cours	X	TOUTES	NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-L1-SUPER VÉTÉRAN	47 ANS au 1er janvier de l'année en cours	X	TOUTES	NCO-INT-INJ-LUE	SOLO	50€/pilote
2H-MOTO LOISIR	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	MOTO ELLIGIBLE FAMILY OU ANCIENNE	NCO-MAT	SOLO	50€/pilote
2H-TROPHEE LIGUE 2	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	NJC3-NCO	SOLO / PILOTES N'AYANT PAS MARQUE DE POINTS SCRATCH SAISON PRECEDENTE (voir RP)	50€/pilote
2H-JOURNEE	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	LJA	SOLO	50€/pilote
4H-E1	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 100 à 125cc 2T ou de 175 à 250cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-E2	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 126 à 250cc 2T ou de 290 à 450cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-E3	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	de 290 à 500cc 2T ou de 475 à 650cc 4T	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-ESPOIR	13 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	14 ANS 1er JANVIER ANNEE EN COURS	85cc - 125cc MAXI	NJ3C	EQUIPAGE DE 3 PILOTES	90€/équipage
4H-FEMININE	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-VÉTÉRAN	37 ANS au 1er janvier de l'année en cours	X	TOUTES	NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-SUPER VÉTÉRAN	47 ANS au 1er janvier de l'année en cours	X	TOUTES	NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-TEAM HETEROGENE	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	NJC3-NCO-INT-INJ-LUE	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-MOTO LOISIR	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	MOTO ELLIGIBLE FAMILY OU ANCIENNE	NCO-MAT	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage
4H-JOURNEE	15 ANS AU JOUR DE LA MANIFESTATION	X	TOUTES	LJA	EQUIPAGE DE 2 PILOTES	90€/équipage

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr VALLET Philippe**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Digne les Bains**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **DOMAINE DE PREFAISSAL**

Adresse ..... **04270 MEZEL**

CAPACITÉ MOTO : **233**
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : ____
(maximum 30 par km)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **7.78km**

Largeur minimum de la piste **5m**

Nombre d'OCP* **10**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : 22/02/23

MOTO CLUB PREFAISSAL
Association loi 1901
FFM - LMRP - C3698
06 81 93 95 97
domaineprefaissal@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE : 08/03/2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
LIGUE PROVENCE
LMRP
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE : 27/03/2023
NUMÉRO : 23/0296

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Moto-Club : MOTO CLUB PREFAISSAL
Date : DIMANCHE 4 JUIN 2023
Lieu : DOMAINE DE PREFAISSAL-MEZEL (04)

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		SAMEDI 3 JUIN 2023		
17H	19H30	Contrôles administratifs	TOUTES	2H30
17H	19H30	Contrôles techniques	TOUTES	2H30
		DIMANCHE 4 JUIN 2023		
7H	8H30	Contrôles administratifs	TOUTES	1H
7H	8H30	Contrôles techniques	TOUTES	1H
9H	9H45	TOUR DE RECO+ MISE EN GRILLE	CATEGORIE SOLO	45MIN
9H45	11H45	Course	CATEGORIE SOLO	2H
12H15	13H	TOUR DE RECO+ MISE EN GRILLE	CATEGORIE EQUIPAGE	45MIN
13H	17H	Course	CATEGORIE EQUIPAGE	4H
14H		Remise des Prix	CATEGORIE SOLO	
17H45		Remise des Prix	CATEGORIE EQUIPAGE	